

# SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2013

---

## **AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ RD 50 : ATTRIBUTION MARCHÉ.**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2013 décidant la dévolution des travaux d'aménagement de sécurité sur la RD 50, après publication et mise en concurrence selon la procédure adaptée,

Vu le lancement de cette procédure le 25 octobre 2013,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 décembre 2013,

Le Conseil Municipal, unanime,

Autorise Mme le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue et à remplir toutes les formalités inhérentes au marché :

Entreprise FIZET, domiciliée à Quincampoix  
Montant : 15 085.00 € HT

## **SALLE POLYVALENTE : TRAVAUX LIÉS AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.**

Mme le Maire rappelle que des travaux d'amélioration énergétique de la salle polyvalente ont été décidés :

Remplacement parquet avec pose d'un isolant de 60 mm  
Pose de menuiseries PVC double vitrage  
Installation d'un programmateur de chauffage

Sur proposition de Mme le Maire, il est décidé de solliciter une dotation au titre de la DETR 2014, pour ces travaux liés aux économies d'énergie.

Avant l'exécution des dits-travaux, la commission de sécurité sera consultée pour avis.

## **TRI POSTAL DE DOUDEVILLE.**

Les Maires du secteur ont été informés de la décision prise par la Direction du Courrier de Haute-Normandie, de délocaliser les activités courrier de Doudeville vers Yvetot, dans le courant de l'année 2014.

Les membres de l'assemblée s'étonnent de cette décision unilatérale non concertée.

En raison de l'impact structurant de cette délocalisation, tant pour le personnel que pour l'économie locale, les membres du Conseil Municipal de FULTOT à l'unanimité des votants, demandent à la Direction Générale du Courrier de reconsidérer sa position.

## **SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT-ST VALERY ET VEULETTES : PARTICIPATION 2014.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'inscrire au prochain Budget la participation de **3 241.94 €** due au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent - St Valery et Veulettes, au titre de l'exercice 2014.

### **MISE EN PLACE DU PES V2: REMPLACEMENT PHOTOCOPIEUR.**

Les communes vont devoir entrer dans la dématérialisation en adoptant le Protocole d'Echange Standard (PES).

Il va falloir :

- Signer une convention tripartite avec le comptable et la Chambre Régionale des Comptes
- Adapter nos données au nouveau protocole (notamment les tiers...)
- Passer par un processus de validation des flux

L'envoi à la trésorerie de flux comportant des pièces justificatives (par exemple, les factures numérisées) impliquera de posséder un scanner et idéalement un logiciel de Gestion Electronique des Documents.

Aussi et ce afin de répondre aux attentes liées à la mise en place du PES V2, il nous faut acquérir un matériel adapté.

Des devis ont donc été demandés. Six offres ont été déposées.

Après examen des différentes propositions (prix acquisition + contrat de maintenance),  
Le Conseil Municipal, unanime,  
Décide l'achat d'un photocopieur multifonction SAMSUNG 9201 auprès de la société DBSM, pour un montant HT de 3100 €,  
Autorise Mme le Maire à signer le contrat de maintenance ainsi que toutes les pièces relatives à la présente délibération,  
Adopte la décision modificative suivante :

Cpte 23-231	- 4 000 €
Cpte 21-2183	+ 4 000 €

### **RÉSERVE GAZ- CONTRAT FOURNITURE GAZ.**

Mme Francisca POUYER propose d'étudier la proposition de TOTAL GAZ, concernant la livraison de gaz à la salle polyvalente.

Cette proposition peut se résumer ainsi :

Durée contrat 5 ans

Prix de la tonne fixe pendant 2 années : 1 250 € TTC

Après ces 2 années : 1 500 € TTC

Mise en place de la cuve offerte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer le contrat avec TOTAL GAZ, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2013 et à résilier le contrat actuel avec BUTAGAZ, à compter de cette même date.